



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL
Division/Services professionnels en informatique -
division EL
4C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet NEW TBIPS-MANAGEMENT SERVICE	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60ZR-173104/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 20173104	Date 2017-08-01
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-638-31698	
File No. - N° de dossier 638el.E60ZR-173104	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-08-30	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mao, Lan	Buyer Id - Id de l'acheteur 638el
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-2074 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZR-173104/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
638el

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZR-173104

File No. - N° du dossier
638elE60ZR-173104

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La modification 002 apportée à la demande de propositions (DP) vise à répondre aux questions de soumissionnaires et modifier la DP.

Question 1 :

En raison de la complexité de cette demande de propositions, du nombre de congés plus élevé que la normale qui sont pris pendant cette période de l'année et du grand volume de demandes de propositions de niveau 2 qui sont actives dans la région de la capitale nationale, nous demandons une prolongation du délai de deux semaines pour préparer notre réponse.

Réponse 1 :

La date de clôture de la présente demande de propositions est reportée au 30 août 2017.

Question 2 :

Nous sommes actuellement qualifiés pour le volet de travail 1, mais pas pour le volet de travail 2. Pouvons-nous encore soumissionner pour le volet de travail 1?

Réponse 2 :

Oui. Conformément à la PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX, article 1.2 Résumé, point f) de la demande de propositions, les titulaires actuels d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) de la série EN578-170432 pour les SPICT au palier 2 dans l'un ou l'ensemble des volets de travail, dans la région de la capitale nationale, peuvent présenter une soumission.

Question 3 :

La pièce jointe 4.1 Critères d'évaluation des soumissions, volet de travail 1 – Gestion des activités, 1.1 Critères d'évaluation obligatoires, O.1 b) indique ceci : « chaque contrat doit avoir été octroyé au cours des cinq dernières années avant la date de publication de l'invitation à soumissionner ». Cela signifie que les cinq contrats à présenter doivent avoir été attribués après le 27 juillet 2012. Ce critère est très restrictif et élimine, par ailleurs, les contrats conformes qui ont été attribués avant cette date, mais étaient encore en cours pendant les cinq dernières années. Veuillez noter, à titre d'exemple, que le contrat actuel pour les services opérationnels de TPSGC que cette demande de propositions vise à remplacer a été attribué le 27 janvier 2012 (avant la date limite). Par conséquent, ce contrat, qui est entièrement pertinent pour la DP, n'est pas conforme au critère O.1 tel qu'il est actuellement rédigé. Cela est très injuste puisque l'énoncé des travaux, les catégories et l'environnement client sont identiques à ceux de la présente demande de propositions. En outre, de nombreux autres contrats importants qui sont pertinents pour cette exigence sont en vigueur depuis plus de cinq ans, mais en raison de cette restriction temporelle, ces contrats ne peuvent pas être présentés dans le cadre du critère O.1 bien qu'ils aient été actifs au cours des cinq dernières années.

Nous demandons que le critère O.1 b) soit modifié de façon que les contrats qui étaient actifs au cours des cinq dernières années soient acceptés, même si la date d'attribution est antérieure, **OU** que le critère O.1 b) soit modifié de façon que les contrats qui ont été attribués au cours des dix dernières années soient acceptés.

Réponse 3 :

Le volet de travail 1 – Gestion des activités, 1.1 Critères d'évaluation obligatoires du Ministère, O.1 b) est modifié de façon que le délai passe de cinq ans à dix ans. Voir la modification de la DP ci-dessous.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZR-173104/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
638el

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZR-173104

File No. - N° du dossier
638elE60ZR-173104

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question 4 :

La pièce jointe 4.1 Critères d'évaluation des soumissions, volet de travail 2 – Sécurité des TI, 2.1 Critères d'évaluation obligatoires, O.1 b) indique ceci : « chaque contrat doit avoir été octroyé au cours des cinq dernières années avant la date de publication de l'invitation à soumissionner ».

Pour la même raison que celle qui est indiquée à la question n° 1, nous demandons que le critère O.1 b) soit modifié de façon que les contrats qui étaient actifs au cours des cinq dernières années soient acceptés, même si la date d'attribution est antérieure, OU que le critère O.1 b) soit modifié de façon que les contrats qui ont été attribués au cours des dix dernières années soient acceptés.

Réponse 4 :

Le volet de travail 2 – Sécurité informatique, 2.1 Critères d'évaluation obligatoires du Ministère, O.1 b) est modifié de façon que le délai passe de cinq ans à dix ans. Voir la modification de la DP ci-dessous.

Question 5 :

En ce qui concerne la pièce jointe 4.1, le critère O.1 indique ceci pour chaque volet : « a) les services mentionnés ont été fournis dans le cadre d'un maximum de cinq contrats; si plus de cinq contrats sont fournis, seuls les cinq premiers seront pris en considération ».

Compte tenu du nombre de catégories et des jours facturables obligatoires liés à chacune d'entre elles (y compris les jours excédentaires requis de la catégorie C.1 et la valeur facturable totale de catégorie C.2), l'État peut-il confirmer que la limite de cinq contrats s'entend de la limite par catégorie et non de celle de tout le volet?

Réponse 5 :

Le maximum de cinq contrats s'entend de la limite par catégorie, et non pour tout le volet.

Question 6 :

Le volet de travail 1 – 1.1 Critères d'évaluation obligatoires du Ministère, O.1 c) indique ceci : « les travaux effectués par la catégorie de ressources doivent comprendre au moins la moitié des tâches connexes énumérées à l'annexe A de la présente demande de soumissions pour cette catégorie de ressource ».

Dans plusieurs DP antérieures des SPICT, l'État a révisé cet énoncé de façon à indiquer que, si un soumissionnaire évoque des contrats des SPICT pour démontrer son expérience, il est suffisant d'énumérer les catégories de ressources.

Toutefois, pour les contrats ne touchant pas les SPICT, les travaux effectués doivent être semblables aux tâches génériques décrites pour la catégorie de ressources applicable dans le cadre des SPICT. Le soumissionnaire doit indiquer la catégorie de ressources équivalente des SPICT dans sa réponse. L'État pourrait-il envisager ce changement pour l'énoncé de la présente DP dans le cadre du critère obligatoire du Ministère O.1 c), tel qu'il est mentionné ci-dessus?

Réponse 6 :

Si un soumissionnaire cite des contrats des SPICT pour démontrer son expérience, il est suffisant d'énumérer les catégories de ressources des SPICT. Toutefois, pour les contrats ne touchant pas les SPICT, le travail fourni dans chaque catégorie de ressources doit inclure au moins la moitié des tâches connexes énumérées à l'Annexe A – Exigences en matière de services des AMA de la série EN578-170432 pour les SPICT pour cette catégorie de ressources. Voir la modification de la DP ci-dessous.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZR-173104/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
638el

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZR-173104

File No. - N° du dossier
638elE60ZR-173104

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Question 7 :

La présente question porte sur l'article 4.3 Évaluation financière, c) Évaluation financière – Méthode A [...]

(i) Étape 1 – Établissement des médianes inférieures et supérieures pour chaque période et chaque catégorie de ressources. La fourchette de tarifs médians utilisée pour l'évaluation prend en compte n'importe quel tarif correspondant à une valeur de moins (-) 20 % de la médiane et un tarif médian supérieur correspondant à une valeur de plus (+) 30 % de la médiane.

L'État pourrait-il envisager un ajustement de la fourchette médiane à moins (-) 10 % de la médiane? Plusieurs autres ministères ont apporté ce changement mineur aux critères d'évaluation, lequel s'est avéré une réussite. Dans l'évaluation actuelle, le nombre de points le plus élevé est attribué au soumissionnaire offrant le prix le plus proche de moins (-) 20 % de la médiane. Si cette valeur passait à moins (-) 10 % de la médiane, cela empêcherait les soumissionnaires de présenter des prix déraisonnablement bas, tout en permettant à l'État de conclure un contrat d'une valeur marchande plus raisonnable et plus juste. Ainsi, l'État pourrait obtenir plus de ressources qualifiées et constaterait une diminution du renouvellement des ressources.

Réponse 7 :

Non, le critère demeure inchangé.

MODIFICATIONS À LA DP

1. À la pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation des soumissions, Volet de travail 1 – Gestion des activités, 1.1 Critères d'évaluation obligatoires de l'organisation, O.1 :

SUPPRIMER:

Pour que la soumission soit jugée acceptable, le soumissionnaire doit démontrer ce qui suit :

- a) les services mentionnés ont été fournis dans le cadre d'un maximum de cinq contrats; si plus de cinq contrats sont fournis, seuls les cinq premiers seront pris en considération;
- b) chaque du contrat doit avoir été octroyé au cours des cinq dernières années avant la date de publication de l'invitation à soumissionner;
- c) les travaux effectués par la catégorie de ressources doivent comprendre au moins la moitié des tâches connexes énumérées à l'annexe A de la présente demande de soumissions pour cette catégorie de ressource.

INSERER:

Pour que la soumission soit jugée acceptable, le soumissionnaire doit démontrer ce qui suit pour chaque catégorie de ressources:

- a) les services mentionnés ont été fournis dans le cadre d'un maximum de cinq contrats; si plus de cinq contrats sont fournis, seuls les cinq premiers seront pris en considération;
- b) chaque du contrat doit avoir été octroyé au cours des dix dernières années avant la date de publication de l'invitation à soumissionner;
- c) Si un soumissionnaire cite des contrats des SPICT pour démontrer son expérience, il est suffisant d'énumérer les catégories de ressources des SPICT. Pour les contrats ne touchant pas les SPICT, le travail fourni dans chaque catégorie de ressources doit inclure au moins la moitié des tâches connexes énumérées à l'Annexe A – Exigences en matière de services des AMA de la série EN578-170432 pour les SPICT pour cette catégorie de ressources.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E60ZR-173104/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
638el

Client Ref. No. - N° de réf. du client
E60ZR-173104

File No. - N° du dossier
638elE60ZR-173104

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2. À la pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation des soumissions, Volet de travail 2 – Sécurité des TI, 2.1
Critères d'évaluation obligatoires de l'organisation, O.1 :

SUPPRIMER:

Pour que la soumission soit jugée acceptable, le soumissionnaire doit démontrer ce qui suit :

- a) les services mentionnés ont été fournis dans le cadre d'un maximum de cinq contrats; si plus de cinq contrats sont fournis, seuls les cinq premiers seront pris en considération;
- b) chaque du contrat doit avoir été octroyé au cours des cinq dernières années avant la date de publication de l'invitation à soumissionner;
- c) les travaux effectués par la catégorie de ressources doivent comprendre au moins la moitié des tâches connexes énumérées à l'annexe A de la présente demande de soumissions pour cette catégorie de ressource.

INSERER:

Pour que la soumission soit jugée acceptable, le soumissionnaire doit démontrer ce qui suit pour chaque catégorie de ressources:

- a) les services mentionnés ont été fournis dans le cadre d'un maximum de cinq contrats; si plus de cinq contrats sont fournis, seuls les cinq premiers seront pris en considération;
- b) chaque du contrat doit avoir été octroyé au cours des dix dernières années avant la date de publication de l'invitation à soumissionner;
- c) Si un soumissionnaire cite des contrats des SPICT pour démontrer son expérience, il est suffisant d'énumérer les catégories de ressources des SPICT. Pour les contrats ne touchant pas les SPICT, le travail fourni dans chaque catégorie de ressources doit inclure au moins la moitié des tâches connexes énumérées à l'Annexe A – *Exigences en matière de services* des AMA de la série EN578-170432 pour les SPICT pour cette catégorie de ressources.

3. À la pièce jointe 4.2, 2. Modèle de réponse du soumissionnaire – Références de l'entreprise :

SUPPRIMER:

Le soumissionnaire est prié de faire des renvois entre sa réponse et les rangées (A) et (B), et le numéro des tâches de l'énoncé des travaux à l'annexe A pour le volet de travail et la catégorie de ressources faisant l'objet de l'évaluation. Il ne suffit pas de reprendre simplement les tâches; le soumissionnaire doit expliquer les responsabilités et démontrer la façon dont il a exécuté le travail en effectuant les tâches.

INSERER:

Le soumissionnaire est prié de faire des renvois entre sa réponse et les rangées (A) et (B), et le numéro des tâches de l'annexe A - *Exigences en matière de services* de l'AMA pour des SPICT no EN578-170432 pour la catégorie de ressources faisant l'objet de l'évaluation. Il ne suffit pas de reprendre simplement les tâches; le soumissionnaire doit expliquer les responsabilités et démontrer la façon dont il a exécuté le travail en effectuant les tâches.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.